

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance	Propane
1.2. Utilisation de la substance	Carburant à des fins de chauffage
1.3. Identification de la société/l'entreprise	Nefco Storage & Trading BV, BK Gas BV, OK Gas BV Regterweistraat 15 4181CE Waardenburg téléphone 0418 - 587 000 e-mail info@nefco.nl
1.4. Numéro d'appel d'urgence	0418 – 587 000

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Selon 1272/2008/CE (CLP)
Classes de dangers/Catégories de dangers Indicateurs de dangers :
Gaz inflammable, Catégorie 1 H220
Gaz comprimés H280

Selon 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Phrase(s) R Caractéristiques des dangers :
Très légèrement inflammable. R12

Étiquetage

Étiquetage selon 1272/2008/CE

Symbole/symboles :



Mentions d'avertissement :
Dangereux.

Classes de dangers CLP :
RISQUES POUR LE CORPS :
H220 Gaz très légèrement inflammable.
H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

RISQUES POUR LA SANTÉ :
Selon les normes SGH, aucun risque pour la santé.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
Selon les normes SGH, aucun risque pour l'environnement.

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

Classification, Étiquetage et Emballage (CLP)

Prévention :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes – ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Réaction :

P377 Fuite de gaz enflammée : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si c'est faisable sans danger.

Entreposage :

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Étiquetage selon 1999/45/E

Symboles de danger CE :



Classification CE :

Très légèrement inflammable.

Phrases de dangers CE :

R12 Extrêmement inflammable.

Conseils de prudence CE :

S2 Tenir hors de portée des enfants.

S9 Stocker dans un endroit bien ventilé.

S16 Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas fumer.

S33 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

PROPANE

Règlement 1907/2006/CE

Autres dangers

Dangers pour la santé :

L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs risque d'affaiblir le système nerveux central (SNC), en provoquant des étourdissements, somnolence et vertiges, des maux de tête et nausées.

Des concentrations élevées de gaz déplaceront l'oxygène disponible dans l'air et risquent de provoquer la perte de conscience et la mort subite se produit alors par manque d'oxygène.

L'exposition aux gaz en expansion rapide risque de causer des brûlures par le froid aux yeux et/ou sur la peau.

Dangers pour la sécurité :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs risquent de se déplacer à la surface du sol et d'atteindre des sources d'ignition éloignées, avec risque de propagation de l'incendie. Le pompage de la substance risque de provoquer des charges électrostatiques. Une décharge électrostatique risque de provoquer un incendie.

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

N° CAS 74-98-6

3.2. Préparation (mélange)

Une combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures, principalement en C3 à C7 inclus, avec une plage d'ébullition d'environ -40°C à 0°C. Peut également contenir des parfums (généralement le mercaptan). Le 1,3-butadiène, classé comme cancérigène de catégorie 1 et comme mutagène de catégorie 2 risque d'être présent dans des concentrations inférieures à 0,1%.

3.4.

R12.

3.5.

Classification selon 1272/2006/CE et 67/548/CE

Nom chimique	Propane
N° CAS	74-98-6
EINECS	200-827-9
Numéro d'enregistrement REACH	exempté
Concentration	>= 80%
Symbole	F+
Phrases R	R12

4. PREMIERS SECOURS

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

Inhalation	Déplacer la victime dans un endroit aéré. Si la victime est consciente, garder la victime tranquille et laisser la victime récupérer davantage. Si la victime respire, mais est inconsciente, placer la victime en position latérale de sécurité. Appeler un docteur. Si la victime ne respire pas, avertir le 112 et effectuer immédiatement la respiration artificielle.
Contact avec les yeux	Si possible, enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Contact avec la peau	Tant en cas de brûlures par le froid que de brûlures par combustion, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Ne pas enlever les vêtements. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	L'ingestion est peu probable. Si cela se produit, faire boire l'eau à la victime. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Autres informations	Le gaz propane fait disparaître l'oxygène. Le manque d'oxygène provoque dans un premier temps, des maux de tête, des étourdissements et des nausées. Le manque prolongé d'oxygène risque de provoquer une perte de conscience, voire même le décès.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs appropriés	Tous les moyens d'extinction connus peuvent être utilisés.
Risque d'exposition	La combustion incomplète risque de dégager de l'oxyde de carbone.
Équipement spécial pour les pompiers	Porter des vêtements de protection complète et un appareil de protection respiratoire.
Méthodes spécifiques	Arrêter si possible la fuite de propane. Ne pas éteindre un incendie causé par le propane, sauf si absolument nécessaire. Un rallumage spontané et explosif du propane risque de se produire. En revanche, éteindre tout autre incendie à proximité et résultant de l'incendie causé par du propane. Refroidir abondamment à l'eau, les pièces (de l'installation) contenant du propane.
Risques spécifiques	L'exposition au feu et à la chaleur risque de rompre ou de faire exploser les pièces (de l'installation) contenant du propane (telles que le réservoir, les conduites, la pompe, etc.).

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

Précautions individuelles	Lors des activités sur ou à proximité immédiate de l'installation au propane, porter des vêtements couvrants, ignifuges et antistatiques, y compris des lunettes de sécurité, des gants de protection et des chaussures de sécurité.
Mesures générales	Évacuer la zone immédiatement. Éteindre les sources d'ignition et empêcher les décharges électrostatiques. Assurer une ventilation suffisante. Arrêter si possible la fuite de propane, si faisable sans équipements de protection individuelle. Si uniquement faisable avec équipements de protection individuelle, mais que vous ne les portez pas, ne pas tenter d'arrêter la fuite de propane. Empêcher le propane de pénétrer dans les égouts, les puits, les caves et tout autre lieu (situé en contrebas) où l'accumulation est dangereuse.
Mesures de protection de l'environnement	Laisser le propane liquide s'évaporer. Empêcher le propane de pénétrer dans les égouts, les puits, les caves et tout autre lieu (situé en contrebas) où l'accumulation est dangereuse. Aérer largement la zone et l'environnement.
Méthodes de nettoyage	Laisser le propane liquide s'évaporer. Aérer largement la zone et l'environnement. Rincer si nécessaire au gaz inerte, les pièces de l'installation contenant du propane.





7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation	Lors de la manipulation de propane, porter les équipements de protection individuelle prescrits au chapitre 8.
7.2. Stockage	Utiliser uniquement les équipements conçus à cette fin, agréés et correctement étiquetés. S'assurer que les appareils à pression se trouvent dans un environnement bien ventilé, exempt de sources d'ignition et de sources de chaleur.
7.3. Utilisation spécifique	Le propane n'est liquide que sous pression. Pour cette raison, ne le stocker que dans des appareils à pression conçus à cette fin, agréés et correctement étiquetés. Le propane est gazeux à température ambiante et à la pression ordinaire. Toutefois, sous forme gazeuse, le propane est plus lourd que l'air.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeur limite d'exposition	Valeur CMA 1000 ppm ou 1.800 mg/m ³
---------------------------------	--

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

8.2. Équipement de protection individuelle	Les équipements de protection individuelle suivants sont obligatoires pour travailler sur ou à proximité immédiate de l'installation au propane ou pour stocker et manipuler du propane : vêtements couvrants le corps, ignifuges, antistatiques  lunettes de sécurité  chaussures de sécurité  gants de protection 
--	--

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Aspect et couleur	Liquide incolore (stocké sous pression). Gaz incolore à température ambiante dans l'espace libre.
Odeur	Odeur douceâtre caractéristique s'il est parfumé. Inodore s'il n'est pas parfumé.
9.2. Point d'ébullition	Env. -42 °C
Point de fusion	Env. -187 °C
Point d'éclair	Env. -104 °C
Température d'auto ignition	Env. 465 °C
Masse volumique phase gazeuse (air = 1)	Env. 1,5
Masse volumique phase liquide (eau = 1)	Env. 0,5
Pression de vapeur à 15°C	Env. 6,5 bar
Limites d'explosion	Entre 2,0 et 9,5% en volume dans l'air
Hydrosolubilité	Peu/non soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	Le propane est un produit stable et non autoréactif.
10.1. Conditions à éviter	Sources d'ignition et de chaleur.
10.2. Matières à éviter	Oxygène et oxydants.
10.3. Produits de décomposition dangereux	Dans les conditions normales de stockage, il n'engendre pas de produits de décomposition dangereux

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base de l'évaluation	Cette information est basée sur les données toxicologiques des composants du propane.
Effet sur les voies respiratoires	Non irritant en phase gazeuse, il risque de causer des brûlures par le froid.
Effets sur les yeux	Non irritant en phase gazeuse, il risque (tant en phase liquide que gazeuse) de causer des brûlures par le froid.
Effet sur la peau	Non irritant en phase gazeuse, il risque (tant en phase liquide que gazeuse) de causer des brûlures par le froid.
Inhalation	Cause dans un premier temps, des maux de tête, des étourdissements et des nausées. L'exposition prolongée risque d'entraîner une perte de conscience, voire le décès.
Ingestion	L'ingestion est peu probable. Il risque de provoquer des brûlures par le froid.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base de l'évaluation	Cette information est basée sur les données écologiques des composants du propane.
12.1. Écotoxicité	Le propane s'évapore rapidement et n'est donc pas, voire peu, nocif pour le sol et l'eau.
12.2. Mobilité	En raison de sa grande volatilité, l'air est le seul milieu dans lequel on retrouvera le gaz propane.
12.3. Persistance et dégradabilité	Le propane est probablement biodégradable, mais n'apparaît que très brièvement en phase liquide et s'évapore rapidement.
12.4. Potentiel de bioaccumulation	Pas de données connues concernant la bioaccumulation. La bioaccumulation est peu probable.
12.5. PBT et vPvB	Le propane ne remplit pas les critères d'identification des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (substances PBT) et des substances très persistantes et très bioaccumulables (substances vPvB), et est donc considéré comme non-PBT ou non-vPvB.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

Généralités	Il est préférable de consommer le propane. Sinon, effectuer une combustion du propane non consommé à l'aide d'un brûleur approprié (torche) équipé d'un étouffoir de flamme en un lieu approprié, ou purger dans une zone où le risque d'ignition est contrôlé. Procéder comme indiqué dans le chapitre 7.
Emballage vide	Les appareils à pression doivent être vides avant d'être transportés. Lors du transport des équipements à pression vides, mentionner sur le document de transport, « récipient vide, dernier chargement : ONU 1965, hydrocarbures gazeux en mélange liquéfié, n.s.a., 2.1, (C/D) »

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier (ADR)/transport ferroviaire (RID)/transport fluvial (AD)

N° ONU	1965
Désignation et description	Hydrocarbures gazeux en mélange liquéfié, n.s.a. (propane)
Classe	2
Code de classification	2F
N° d'identification du danger	23
Catégorie de transport (code du tunnel)	2 (B/D)
Étiquetage ADR	



Autres informations relatives au transport	S'assurer que le conducteur-opérateur/commandant est informé des dangers potentiels du chargement et qu'il sait que faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter par route des appareils à pression vides, s'assurer qu'ils sont bien fixés.
--	---

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification CE	F+ ; R12
Symboles	F+ : très légèrement inflammable
Phrases de risque	R12 Très légèrement inflammable
Phrases de sécurité	S9 Stocker dans un endroit bien ventilé. S16 Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas fumer.

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de données de sécurité
PROPANE
Règlement 1907/2006/CE

S'assurer que toutes les réglementations nationales, locales sont respectées.

S'assurer que les risques d'inflammabilité sont connus.

Le risque de suffocation est souvent négligé et doit bénéficier de l'attention requise durant les instructions et la formation.

Avant d'utiliser cette substance dans le cadre d'un nouveau procédé ou expérience, il faut effectuer un examen approfondi de compatibilité du matériau et de sécurité.

Cette fiche a été rédigée avec le plus grand soin. Toutefois, le propriétaire n'accepte aucune responsabilité pour les dommages de toute nature que ce soit résultant de l'utilisation de données extraites de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément aux directives européennes en vigueur et est applicable dans tous les pays qui ont transposé ces directives dans leur droit national.